Société ivoirienne de trituration de graines oléagineuses et de raffinage d'huiles végétales

TRITURAF

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 1999



SOMMAIRE

Page 3
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 4
ORDRE DU JOUR

Page 5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 6-12
BILAN DES ACTIVITES
Evolution de la production
Evolution des ventes

Investissements et travaux de recherche Politique du personnel, formation et développement des ressources humaines

Page 12
PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Page 13

PRIVATISATION DE LA CIDT ET
PERSPECTIVES D'AVENIR POUR TRITURAF

Page 14
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Page 15
NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Page 16-17

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS
MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC
LES DISPOSITIONS DU TRAITE OHADA

Page 18-19
BILAN
Actif
Passif

Page 20-21
COMPTE DE PRODUCTION ET DE RESULTATS

Page 22-24

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Général

Rapport Spécial

Page 25-26
TEXTE DES RESOLUTIONS



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre BONNEIL

Administrateurs

M Georges Kouassi BROU M. Désiré DALLO M. Sounkalo DJIBO

Société CNF représentée par M. Ambroise GBAKA

Société BLOHORN SA H.S.L. Représentée par M. Michel AKA-ANGHUI

Société CFDT représentée par M . Pierre-Henri TEXIER

Société U.A.C. Holdings Limited Représentée par M. Martin BARRETT

Commissaires aux Comptes

CONTINENTAL AUDIT (KPMG)
PRICE WATERHOUSE COOPERS



De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1998 et des Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifié par la loi du 4 mars 1943.
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus aux Administrateurs
- · Affectation et répartition des résultats,
- Jeton de présence à allouer aux Administrateurs,
- · Nomination des Administrateurs,
- Nomination des Commissaire aux Comptes Titulaires et Suppléants,
- Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

• Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du traité OHADA.



Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil vous a réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à l'article 33 des statuts :

- En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire, votre Conseil vous rendra compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 1998, puis soumettra à votre approbation les comptes et la proposition d'affectation des résultats.

Il vous sera également demandé de procéder à la nomination des Administrateurs, des Commissaires aux Comptes Titulaires ainsi que des Commissaires aux Comptes Suppléants.

- En tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire votre Conseil vous soumettra le projet de mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du traité OHADA.

Les questions inscrites à l'ordre du jour, seront développées dans les chapitres suivants :

- Présentation des activités de la Société.
- Présentation des comptes arrêtés au 31 Décembre 1998.
- Proposition d'affectation des résultats.
- Nomination des Administrateurs.
- Nomination des Commissaires aux Comptes Titulaires et des Commissaires aux Comptes Suppléants.
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique d'un traité OHADA.



L'évolution de la production

Les matières premières mises en œuvres

1 - Les graines de coton triturées

Au cours des douze mois de l'exercice 1998, nous avons trituré 173 991 T de graines de coton se répartissant en :

- Graines de coton de CIDT: 132 066 T
- Graines de coton du Mali : 41 925 T

Les 132.066 T de graines ainsi usinées au cours des douze mois de l'exercice considéré, marquent un accroissement des volumes de 4,61 % par rapport à la même période allant de Janvier à Décembre de l'exercice précédent. Elles ont généré après usinage, 19.453 T d'huile raffinée et 53.309 T de tourteaux.

Les 41.925 T de graines de coton du Mali, tout comme pour l'exercice 1996/1997, ont été usinées conformément à un contrat de traitement à façon pour le compte de HUICOMA (Huilerie de coton du Mali) dont les travaux d'extension de capacité d'usinage n'étaient pas encore achevés avant le démarrage de la campagne agricole 1997/1998. Il s'ensuit que les produits finis obtenus après trituration ont été réexpédiés au Mali sous forme d'huile neutre (7.236 T) et sous forme de tourteaux (18.447 T).

Notons également que cette opération qui conserve son caractère ponctuel a de nouveau permis d'assurer la pleine utilisation de nos équipements pendant l'exercice.

2 - Les graines de soja triturées

Les quantités de graines réceptionnées et mises en œuvre ont été de 1.077 T contre 1.454 T sur la même période (12 mois) de l'exercice précédent donnant après usinage 228 T d'huile raffinée et 865 tonnes de tourteaux.

3 - Les graines de karité

Notre clientèle habituelle qui utilise le beurre de karité comme matière première pour l'industrie de cosmétologie, nous a renouve-lé sa commande. Au cours de l'exercice 1998, nous avons usiné 3.495 T d'amandes contre 4.330 T sur la même période de l'exercice précédent. Corrélativement, les quantités de beurre obtenues sont passées de 1.676 T à 1.297 T.

4 - Les aliments de bétail et de volaille

Les aliments de bétail ont connu un développement satisfaisant en volume au cours de l'exercice 1998 : 4.266 T ont été produites contre 2.080 T en 1997 soit une augmentation de 105%.

Les aliments de volaille sont encore en phase de développement et ont enregistré une production de 587 tonnes contre seulement 20 tonnes en 1997.

5 - Les achats d'oléine de palme

Cette année encore nous avons eu recours à l'oléine de palme de BLOHORN S.A pour compléter nos besoins en huile raffinée pour le marché domestique, et ce malgré la progression des volumes de graines de coton triturées. Ainsi, 8.412 T ont été achetées en 1998 contre 8.972 T en 1997.

b - Le taux de fonctionnement de l'usine

Compte tenu des quantités de graines réceptionnées de CIDT et du contrat de traitement à façon des graines du Mali qui a été reconduit, le niveau d'activité de l'usine s'est encore amélioré (90%) par rapport à l'exercice précédent (85 %).



L'évolution des ventes

Du 1er janvier 1998 au 31 Décembre 1998, le chiffre d'affaires hors taxe ressort à 28,976 millions de F CFA dont:

- 20.702 millions de F CFA au titre de la production vendue et.
- 8.274 millions de F CFA au titre des marchandises revendues en l'état.

L'évolution comparée du chiffre d'affaires de l'exercice 1998 (28.976 millions) avec celui enregistré au cours des douze mois pris sur l'exercice précédent (25.238 millions de F CFA), fait apparaître une progression en valeur de 14,8 %.

Il convient de préciser que les 20.702 millions de F CFA de production vendue sont composés de :

- 14.059 millions de F CFA d'huiles raffinées
- 1.466 millions de F CFA de beurre de karité
- 4.900 millions de F CFA de tourteaux de coton et de soja
- 189 millions de F CFA d'aliment du bétail et de volaille et
- 88 millions de balles de coques et de tourteaux de karité.

Les tonnages vendus ont représenté 97.702 T se répartissant en :

- 28.677 T pour les huiles raffinées
- 2.825 T pour le beurre de karité
- 60.766 T pour les tourteaux de coton, de soja, de karité et d'aliment du bétail
- 5.434 T pour les balles de coques.

Les produits revendus en l'état dont la valeur s'élève à 8.274 millions de FCFA ont progressé de 3%. Ils sont constitués des produits finis distribués en zone de savane par Trituraf pour le compte de Blohorn, de Saprocsy et de A.J. Seward et concernent principalement:

- la Mayonnaise Calvé, la préparation alimentaire Sossarôme, le Vinaigre le Provincial, la nouvelle gamme de bouillon cube Royco, les Margarines Blue Band, Rama, Solor et le mélange St-Florigny,
- Les détergents à usage ménager et indus-
- Les dentifrices, produits de toilette et cosmétique.
- Les savons et savonnettes

Le détail des chiffres de production et de ventes figure ci-après :



LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Evolution de la production

| TONNAGE MIS EN ŒUVRE ET PRODUCTION HUILERIE | Jan. 98 déc. 98 | Jan. 97 déc. 97 | Ecart en % | P.M. oct96 à déc. 97 |
|---|--------------------|--------------------|---------------|-------------------------|
| - Graines de coton triturées | 173 991 | 166 232 | | 180 844 |
| - Graines de coton tritur. Mali | 41 925 | 39 985 | | 39 986 |
| - Graines de coton tritur. CIDT | 132 066 | 126 246 | 4,61% | 140 858 |
| - Graines de soja triturées | 1 077 | 1 454 | -25,93% | 2 110 |
| - Graines de karité triturées | 3 495 | 4 330 | -19,28% | 8 214 |
| - Huile de coton raffinée** | 19 463 | 20 102 | -3,23% | 22 682 |
| - Huile de soja raffinée | 228 | 165 | 38,18% | 272 |
| - Beurre de karité | 1 297 | 1 676 | -22,61% | 3 482 |
| - Tourteaux de coton** | 53 30 9 | 49 <i>7</i> 65 | 7,12% | 55 485 |
| - Tourteaux de soja | 865 | 1 154 | -25,04% | 1 637 |
| - Tourteaux de karité | 1 920 | 2 966 | -35,27% | 5 446 |
| - Aliment de bétail | 4 266 | 2 080 | 105,10% | 2 307 |
| Aliment de volailleComplément huile raffinée | 587 | 20 | 2835,00% | 20 |
| - Fluide de palme | 8 412 | 8 972 | -6,24% | 11 806 |

^{••} Huile de coton raffinée est uniquement du coton local ; les graines du Mali triturées ont été réexportées sous la forme de l'huile neutre pour 7 236 T.

LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Evolution des ventes 1998

| | | Exercice 1998 Exercice 1997 (Jan 98 à déc 98) (Jan 97 à déc 97) | | % d'évolution | | P.M. exercice 96/97 (Oct 96 à déc 97) | | |
|------------------------------------|--------|--|--------|-----------------|--------|--|-----------------------|-------------|
| | Qté | Valeurs | Qté | Valeurs | Qté | Valeurs | Qté | Valeurs |
| Huiles raffinées | 28 677 | 14 059 | 28 083 | 12 199 | 2,1% | 15,2% | 34 <i>77</i> 1 | 14 551 |
| Beurre de Karité | 2 825 | 1466 | 41 | 17 | - | - | 1 553 | 73 9 |
| Tourteaux et aliments du bétail | 60 766 | 5 089 | 54 216 | 4 960 | 12,1% | 12,1% | 56 544 | 5 022 |
| Balles et coques de coton | 5 434 | 88 | 1 266 | 29 | 329,2% | 329,2% | 1 266 | 26 |
| Sous-Total | 97 702 | 20 702 | 83 606 | 1 7 20 6 | 16,9% | 20,3% | 95 134 | 20 338 |
| Ventes en l'état | - | 8 274 | _ | 8 033 | - | 3,0% | | 10 138 |
| TOTAL GENERAL | 97 702 | 28 976 | 83 606 | 25 238 | 16,9% | 14,8% | 94 134 | 30 476 |

Investissements et travaux de recherche

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 407,4 millions F CFA dont notamment :

- . 114,6 millions de F CFA pour la modernisation des équipements de production notamment les équipements électriques de l'atelier d'extraction.
- . 110,7 millions pour le renouvellement du parc de véhicules commerciaux
- . 23,6 millions de F CFA de travaux de construction de la clôture des zones d'extensions de Trituraf
- . 53,6 millions pour une cuve de stockage d'hexane
- . 40 millions pour divers matériels de bureau, dont les équipements informatiques
- . 45 millions pour divers agencements et installations
- . 9,5 millions pour l'équipement du laboratoire (appareil de précision, mallette d'analyse)
- . 10,4 millions de matériels divers Tous ces investissements ont été couplés

- avec d'importants travaux de recherche et de développement conduits aussi bien avec le concours des laboratoires d'Unilever qu'avec les équipes spécialisées de la Direction des Equipements Industriels de la C.F.D.T à Paris. Il s'agit:
- du développement de nouvelles méthodes opératoires pour les ateliers de décorticage, de pression, d'extraction, et de raffinage,
- du renforcement des programmes de protection de l'environnement et de sécurité sur le poste de travail,
- des mises à jour des programmes informatiques au sein des départements de production, de comptabilité et du commercial.
- de la poursuite et du suivi du programme général de mise en comptabilité de nos équipements et programmes informatiques avec l'échéance de l'an 2000.



Politique du personnel Formation et développement des ressources humaines

Au 31 Décembre 1998, l'effectif total était de 346 personnes dont 17 Cadres, 69 Agents de Maîtrise, 70 Employés et 190 Ouvriers.

Politique du Personnel

Au niveau du Personnel d'encadrement, à l'instar des autres sociétés du Groupe BLO-HORN UNILEVER en Côte d'Ivoire, nos procédures de recrutement sont axées sur l'embauche de jeunes diplômés nationaux dont la formation est complétée par des séminaires dispensés dans les centres de perfectionnement d'UNILEVER, ou par des détachements professionnels dans les sociétés de Groupe UNILEVER en Côte d'Ivoire, en Europe ou en Afrique.

Ces programmes se sont traduits par l'accession des cadres nationaux aux postes de responsabilité de l'entreprise. L'effectif expatrié est à ce jour d'une personne en charge du Marketing.

Formation et développement des ressources humaines

Nous disposons d'une cellule de formation permanente qui se consacre à la formation technique des Agents de Maîtrise, et des Ouvriers.

Du 1er Janvier 1998 au 31 décembre 1998, cette cellule a réalisé 32 actions de formation continue dont 3 à l'Etranger, pour un coût total de 34.508.791 F CFA. Ces programmes ont été suivis par 408 personnes, certaines d'entre elles ayant participé à plusieurs cycles de formation.

Les cours dispensés ont porté sur la sécurité, les procédés de fabrication, la protection de l'environnement et l'hygiène dans les ateliers. On peut noter que les actions de sensibilisation à la sécurité se sont accompagnées au fil des années d'une réduction rapide et sensible du nombre des accidents corporels occasionnant un arrêt de travail. Ce nombre est passé de 17 en 1993 à 5 en 1997, puis à 1 seul en 1998.



Comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, le total des ventes hors taxes a été de 28.976 millions de F CFA dont :

- 20.702 millions de F CFA pour la production vendue et,
- 8.274 millions de F CFA pour les ventes en l'état.

Après la prise en compte des prestations de service (trituration à façon des graines de coton pour HUICOMA) et des produits accessoires, le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 30.058 millions de F CFA.

Compte-tenu de la variation des stocks et de la prise en compte des autres produits, des reprises de provisions et des produits financiers, le total des produits des activités ordinaires s'élève à 29.446 millions F CFA.

Les achats consommés

Les achats consommés se sont élevés à 19.275 millions soit 66,5 % du chiffre d'affaires. Ce ratio qui était de 66,95 % sur la même période (12 mois) de l'exercice précédent est en légère diminution par rapport à l'exercice 1997.

Transports et déplacements

Les transports et déplacements qui sont de 2.212 millions au 31 décembre 1998 représentent 7,63% du chiffre d'affaires contre 6,74 % l'année précédente. Cette hausse est due à l'incidence du volume de produits exportés, 37.700 T en 1998 contre 29.274 T pour l'exercice antérieur.

Services Extérieurs

Les services extérieurs dont le montant est de 2.046 millions de F CFA au 31/12/98 soit 7,06 % du chiffre d'affaires contre 5,71 % pour la même période de l'exercice antérieur, ont connu une augmentation en rapport avec le niveau de production commenté au début du présent rapport.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 263 millions soit 0,90% contre 0,97% du chiffre d'affaires pour la même période de l'exercice précédent

Les autres charges

En valeur absolue ce poste est passé de 750 millions de FCFA en 1997 à 116,4 millions de FCFA en 1998. Certaines charges exceptionnelles supportées sur l'exercice antérieur telles que l'apurement sur créances douteuses et la provision sur les achats de matières premières, ne sont pas survenues au cours de l'exercice sous revue.

Les charges du personnel

En valeur relative, les charges du personnel ont représenté 8,98 % du chiffre d'affaires contre 9,92 % pour la même période de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions

En valeur relative, les dotations aux amortissements et les provisions représentent 2,09% du chiffre d'affaires contre 2,62% pour l'exercice précédent.

Les frais financiers

Ce poste qui représentait 0,14 % du chiffre d'affaires (C.A) pour l'exercice 95/96 et



0,06 % du C.A. pour l'exercice 1997 est pour l'exercice 1998 de 0,03 % du C.A. Cette évolution confirme l'amélioration de la trésorerie qui était déjà amorcée sur les exercices précédents.

Le résultat des activités ordinaires ressort en définitive à 2.311 millions F CFA. Après l'intégration des résultats des activités hors activités ordinaires et la déduction de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net s'élève à 1.417 millions de F CFA soit 4,89 % du chiffre d'affaires. Ce résultat net est satisfaisant dans la mesure où il marque une progression

de 18% par rapport à celui de l'exercice 1996/97 qui portait sur une période de 15 mois.

Les chiffres du compte de production et de résultats ainsi que du bilan sont présentés en annexe. Dans le cas du compte de production et de résultats, les chiffres de l'exercice 1998 sont comparés à ceux de l'année 1997, de façon à permettre l'analyse sur 2 périodes identiques. Les données de l'exercice 1996/1997 sont communiquées pour mémoire.

PRIVATISATION DE LA CIDT ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR TRITURAF

Ainsi que nous l'indiquions dans notre précédent rapport d'activité, Trituraf bénéficiait depuis sa création en 1975, de la priorité d'approvisionnement en graines de coton auprès de la société d'économie mixte CIDT. Le prix de cession de graines était lui même dérivé du cours de l'huile de palme brute. Ce rattachement du prix de la graine de coton à celui de l'huile de palme brute avait pour double objectif d'une part de protéger Trituraf contre les cours spéculatifs qui affectent le marché international des grains de coton, d'autre part de préserver la compétitivité de Trituraf au sein de la filière oléagineuse nationale largement dominée par l'activité de transformation de l'huile de palme brute.

La cession des actifs de la CIDT dont deux des trois blocs ont été vendus à des opérateurs privés en Août 1998 a obligé Trituraf a renégocier ses conditions d'approvisionnement en graines de coton. Ces négociations qui sont toujours en cours devraient dans les prochaines semaines être formalisées par une convention associant les nouveaux repreneurs et la CIDT résiduelle. Nous espérons que les contraintes propres au secteur des oléagineux seront prises en compte dans le document final afin que Trituraf puisse poursuivre son essor et nous continuons donc de déployer nos efforts en ce sens.



PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats qui est soumise à votre approbation a pour double objectif :

- . de poursuivre la consolidation des fonds propres de la Société afin d'assurer un financement équilibré des investissements.
- . d'assurer une juste rémunération du capital social.

Il vous est proposé de mettre en distribution un dividende d'un montant brut total de 1000 F CFA par action contre 650 FCFA sur l'exercice antérieur. Ramené aux 1.040.000 actions composant le capital social, le montant ainsi envisagé représente un dividende global de 1 040 000 000 F CFA contre 676 000 000 FCFA pour l'exercice précédent.

Si vous acceptez cette proposition, vous serez appelés à statuer sur l'affectation suivante des résultats :

| Résultat net de l'exercice | 1 417 438 534 |
|--|---------------|
| Réserve légale (5 % du résultat net) | 70 871 926 |
| Solde | 1 346 566 608 |
| Report à nouveau de l'exercice antérieur | 604 097 528 |
| Total distribuable | 1 950 664 136 |
| Dividende proposé | 1 040 000 000 |
| Report à nouveau | 910 664 136 |
| | |

Le versement du dividende pourra être effectué à compter du vendredi 18 juin 1999, conformément à la réglementation boursière qui prévoit un délai de 15 jours ouvrés après l'Assemblée Générale pour le paiement des dividendes.



Nous vous informons que Monsieur Djibo Sounkalo qui a été l'un des principaux fondateurs de Trituraf, et qui siégeait au Conseil d'Administration depuis le 11 Février 1988, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. Il vous sera proposé de nommer en ses lieu et place Monsieur Nicolas Djibo à qui il a cédé la totalité de ses actions. Les membres du Conseil d'Administration voudraient en leur nom propre et au nom des actionnaires de la société Trituraf, rendre un vibrant hommage à M. Djibo Sounkalo pour le soutien constant qu'il a apporté à la société et pour sa haute contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

Nous vous informons également que la Société filiale d'Unilever, CNF, a cédé en Bourse des Valeurs la totalité de ses actions à sa Société sœur U.A.C Holdings qui était déjà représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Martin Barrett.

Suite à ce transfert de titres, il vous sera proposé la nomination de Monsieur Ambroise Gbaka, qui était précédemment représentant permanent de CNF, comme Administrateur en son nom propre.

Le mandat des Administrateurs arrivant ce jour à expiration, il vous est proposé en conséquence la nomination de :

Messieurs:

Pierre BONNEIL
Georges BROU KOUASSI
Désiré DALLO
Nicolas DJIBO
Ambroise GBAKA

La Société BLOHORN S.A. - HSL représentée par M. Michel AKA-ANGHUI

La C.F.D.T. représentée par Monsieur Pierre-Henri TEXIER,

La Société U.A.C Holdings Limited représentée par Monsieur Martin BARRETT.

Les mandats ainsi conférés arriveront à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/1999.

Conformément à l'article 30 des statuts, il vous appartiendra de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 1998. Nous vous suggérons de reconduire la somme totale de 650 000 F CFA par Administrateur que vous aviez décidée lors de la précédente Assemblée.



NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Le mandat des Commissaires aux Comptes Titulaires à savoir les Cabinets CONTI-NENTAL AUDIT et PRICE WATE-RHOUSE COOPERS est arrivé ce jour à expiration. Il vous sera proposé de renouveler leur mandat pour une période de six années devant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les nouvelles dispositions instaurées par l'Acte Uniforme sur le droit des Sociétés Commerciales du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires en Afrique (OHADA) font obligation aux sociétés cotées en Bourse des Valeurs d'avoir deux Commissaires aux Comptes Titulaires et d'avoir également deux Commissaires aux Comptes Suppléants.

En conséquence, il vous sera proposé de nommer aux côtés des Cabinets CONTINENTAL AUDIT et PRICE WATERHOUSE COOPERS Commissaires aux Comptes Titulaires, le Cabinet ERNST & YOUNG, dont le siège social est 5, Avenue Marchand à Abidjan 01 BP 1222 et Monsieur Edouard Messou, Expert Comptable résidant à Abidjan 01 BP 1361 en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, sous réserve de la mise en harmonie des statuts avec le traité OHADA.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DE TRAITE OHADA

Dans le souci de promouvoir leur intégration économique, les Etats africains de la zone franc ont adopté le 17 avril 1997 à Cotonou, l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, conformément au traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Ce nouveau droit des Sociétés vient abroger la loi du 24 juillet 1867 ainsi que les lois subséquentes qui étaient applicables en Côte d'Ivoire jusqu'au 31 décembre 1997.

Cette nouvelle législation introduit, au niveau des statuts de la Société qui étaient jusqu'alors en vigueur, les principaux changements suivants : - Siège social

Celui-ci doit être localisé par une adresse ou une indication géographique précise.

- Augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital, le solde restant à payer après libération du quart doit être libéré dans un délai de trois ans. Ce délai était fixé à cinq ans avant l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme sur le droit des Sociétés Commerciales.

- Suppression des actions de garantie

L'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales admet qu'une personne qui



MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DE TRAITE OHADA

n'a pas la qualité d'actionnaire puisse être nommée Administrateur et, ne fait plus de l'action de garantie une exigence.

- Commissariat aux Comptes

Les sociétés cotées en Bourse des Valeurs ont désormais l'obligation de nommer deux Commissaires aux Comptes titulaires et deux Commissaires aux Comptes suppléants.

Par ailleurs, le mandat des Commissaires aux Comptes est dorénavant fixé à 6 ans. La loi de 1867 prévoyait un mandat de trois ans en cas de nomination en cours de vie social.

- Dotation à la réserve légale

La dotation à la réserve légale est désormais égale à 1/10ème du bénéfice de l'exercice diminuée des pertes antérieures. Elle cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve atteint 20% du capital social. Le montant de la dotation à la réserve légale était antérieurement fixé à 5% du bénéfice de l'exercice et cessait d'être obligatoire lorsqu'elle atteignait 10%.

- Perte des capitaux propres

Lorsqu'en raison des pertes de l'exercice, constatées dans les états financiers de synthèse, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire

doit se prononcer sur l'opportunité de poursuivre ou de dissoudre la société. La loi du 24 juillet 1867 prévoyait une perte des 3/4 du capital.

- Approbation des comptes

L'approbation des états financiers de synthèse annuels doit être opérée dans les six mois de la clôture de l'exercice. Selon la loi de 1867, les statuts pouvaient librement fixer l'époque de l'approbation des comptes.

Afin de mettre les statuts en harmonie avec cette nouvelle réglementation, il vous sera demandé ainsi que le prévoit ladite loi, de procéder à l'adoption des nouveaux statuts dont le projet vous a été remis et de décider d'adopter la forme de société anonyme avec un Président Directeur Général et un Directeur Général Adjoint.

Nous pensons, Mesdames, Messieurs, vous avoir apporté les informations qui vous permettront d'approuver les résolutions qui vont être soumises au vote de la présente Assemblée. Les activités et résultats que nous vous avons présentés reposent sur la compétence et les efforts des membres du Personnel auxquels nous adressons tous nos remerciements pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



BILAN - SYSTEME NORMAL

| | Exerc | ice 1998 | Exercice 1997 | | |
|--|------------|-------------------|--|------------------------|--|
| ACTIF | Brut | Amort./Prov. | Net | Net | |
| ACTIF IMMOBILISE (1) | | | | | |
| Charges immobilisées | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Terrains | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Bâtiments | 4 122 390 | 3 443 03 <i>7</i> | 679 353 | 784 583 | |
| Installations et agencements | 155 340 | 130 96 <i>7</i> | 24 373 | 22 186 | |
| Matériel | 8 473 453 | 6 980 225 | 1 493 228 | 1 667 428 | |
| Matériel de transport | 427 791 | 311 190 | 116 601 | 69 835 | |
| Avances et acomptes versés sur immobilis. | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Immobilisations corporelles | 13 178 974 | 10 865 419 | 2 313 555 | 2 544 032 | |
| Titres de participation | 365 200 | 0 | 365 200 | 365 200 | |
| Autres immobilisations financières | 700 663 | 0 | 700 663 | 700 847 | |
| Immobilisations financières | 1 065 863 | 0 | 1 065 863 | 1 066 047 | |
| TOW ACTIF BUIOBLESS () | 116541657 | 110 865 419 1 | | | |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Marchandises | 497 969 | 0 | 497 969 | <i>57</i> 0 <i>975</i> | |
| Matières premières et autres approv. | 3 614 166 | 169 912 | 3 444 254 | 1 588 589 | |
| En-cours | 142 342 | 0 | 142 342 | 191 952 | |
| Produits fabriqués | 271 757 | 28 677 | 243 080 | 1 109 848 | |
| Stocks | 4 526 234 | 198 589 | 4 327 645 | 3 461 364 | |
| Fournisseurs, avances versées | 244 168 | 0 | 244 168 | 158 263 | |
| Clients | 4 058 895 | 270 426 | 3 788 469 | 3 628 041 | |
| Autres créances | 1 083 401 | 0 | 1 083 401 | 1 562 045 | |
| Créances et emplois assimilés | 5 386 464 | 270 426 | 5 116 038 | 5 348 349 | |
| Term stem zan (en stran) in in za | | | | | |
| TRESORERIE-ACTIF | | | | | |
| litres de placement | 0 | 0 | 0 | 900 000 | |
| Valeurs à encaisser | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Banques, chèques postaux, caisse | 2 686 681 | 0 | 0 | 952 823 | |
| COM ERROGRAMA AND FORD | 2486681 | 9 | | | |
| Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change) | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | ************************************** | | |
| CONTROL STATE OF THE PORT OF T | retesauji. | | | | |

BILAN - SYSTEME NORMAL

| PASSIF (avant expiration) | Exercice 1998 | Ecercice 96/97 |
|---|---|---|
| CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES | | |
| Capital | 2 600 000 | 2 600 000 |
| Réserves indisponibles Réserves libres Report à nouveau (+ ou –) Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte) | 966 431 0 604 098 1 417 438 | 906 597 0 143 245 1 196 686 |
| Primes et Réserves | 2 987 967 | 69 835 |
| Subventions d'investissement Provisions réglementées et fonds assimilées | 0 1 328 558 | 0 1 328 885 |
| Autres capitaux propres | 1 328 558 | 1 328 558 |
| TOTAL CONTRACTOR PROPERTY (I) | | |
| DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES | | |
| Emprunts Dettes de crédit-bail et contrats assimilés Dettes financières diverses | 0 0 0 | 0 0 0 |
| TOTAL DECTROSOURCES STABLES (L. LT) | 6 3 19 19 9 | 6 70 086 |
| Dettes circulantes et ressources assimilées Clients, avances reçues Fournisseurs d'exploitation Dettes fiscales Dettes sociales Autres dettes Risques provisionnées | 715 387 6 866 653 363 454 616 455 31 306 0 | 646 537 6 029 302 651 332 493 644 180 224 |
| TOTAL PASSIDERO DE RECEDENCIA DE LA CASTALLA | | |
| TRESORERIE-PASSIF | | |
| Banques, crédits d'escompte Banques, crédits de trésorerie Banques, découverts | 0 0 0 | 45 979 0 50 511 |
| TO CALL MARKET PARTIES PARTIES AND | | |
| Ecarts de conversion-Passif (V) (perte probable de change) | 0 | 0 |
| | | |

COMPTE DE PRODUCTION ET DE RESULTATS SYSTEME NORMAL

| CHARGES | Exercice 1998 (J98-D98) | Année 1997 (J97-D97) | Exercice 96/97 (O96-D97) |
|--|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| ACTIVITE D'EXPLOITATION | | | |
| Achats de marchandises | 7 798 6 3 8 | 7 556 312 | 9 306 494 |
| - Variation de stocks (- ou +) | <i>7</i> 3 006 | 128 213 | 344 505 |
| Achats de matières premières et fournitures liées | 11 882 656 | 9 805 937 | 11 612 997 |
| - Variation de stocks (- ou +) | (1 842 105) | (751 318) | (782 882) |
| Autres achats | 1 362 109 | 1 010 310 | 1 152 620 |
| - Variation de stocks (- ou +) | 1 687 | (25 684) | (893) |
| TOTAL DES ACHATS | 19 275 991 | 17 723 770 | 21 632 841 |
| Transports | 2 211 994 | 1 784 902 | 1 969 198 |
| Services extérieurs | 2 046 270 | 1 719 349 | 2 243 383 |
| Impôts et taxes | 263 408 | 258 124 | 330 576 |
| Autres charges | 116 429 | 750 421 | 743 828 |
| Charges de personnel | 2 603 798 | 2 628 902 | 3 112 420 |
| Dotation aux amortissements et aux provisions | 609 130 | 671 699 | 830 755 |
| CONTRACTOR | | | |
| ACTIVITE FINANCIERE | | | |
| Frais financiers | 8 431 | 14 980 | 23 902 |
| Pertes de change | 66 | | 0 |
| CONTRACTOR LINES OF LINES OF THE PARTY OF TH | | | |
| TOTAL DESIGNACION GINTESSONOMINATOS | | | |
| HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.) | | | |
| Valeurs comptables des cessions d'immobilisation | 5 401 | 261 | 10 883 |
| Charges H.A.O. | 0 | 0 | 0 |
| Dotations H.A.O. | 0 | 0 | 0 |
| POVACOES CHARGES 11 to 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 | | | |
| Participation des travailleurs | 0 | 0 | 0 |
| Impôts sur le résultat | 893 274 | 915 323 | 960 887 |
| TOTAL CORNERATE DESCRIPTION OF THE PERSON OF | | | |



COMPTE DE PRODUCTION ET DE RESULTATS SYSTEME NORMAL

| PRODUITS | Exercice 1998 (J98-D98) | Année 1997 (J97-D97) | Exercice 96/97 (O96-D97) |
|---|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| ACTIVITE D'EXPLOITATION | | | |
| Achats de marchandises | 8 274 171 | 8 032 665 | 10 137 956 |
| Vente de produits fabriqués | 20 701 410 938 406 | 17 205 045 1 068 632 | 20 236 747 1 037 948 |
| Travaux, services vendus Production stockée (ou déstockage) | (916 378) | 693 845 | 922 357 |
| Production immobilisée | 0 | 0 | 0 |
| Produits accessoires | 143 959 | 164 291 | 252 376 |
| Subventions d'exploitation | 0 | 0 | 0 |
| Autres produits | 209 562 | 288 218 | 308 902 |
| Reprises de provisions | 0 | 0 | 0 |
| Transferts de charges | 4 107 | | 18 |
| Total des produits d'exploitation | 29 355 237 | 27 452 696 | 32 896 304 |
| RESERVAÇÃO DE ATRONO | 11. 2001.27 | | |
| ACTIVITE FINANCIERE | | | |
| Revenus financiers | 89 959 | 130 232 | 147 719 |
| Gains de change | 909 | 0 | 0 |
| Reprises de provisions Transferts de charges | 0 0 | 0 | 0 |
| Total des produits financiers | 90 868 | 130 232 | 147 719 |
| RESOLUTE TENANCIER (FOR T) | | | // XX (#4.18) // ; |
| Total des produits des activités ordinaires | 29 446 105 | 27 582 928 | 33 044 023 |
| RESIDENTES DESTACEMENTS CONDINAMES (O | 29 3 58 | . 2 (Ka 2) ; | 72.167.191 |
| HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.) | | | |
| Produits des cessions d'immobilisation | 5 525 | 253 | 11 336 |
| Produits H.A.O. | 0 | 0 | 0 |
| Reprises H.A.O. Transferts de charges | 0 0 | 0 0 | 0 0 |
| Total des produits H.A.O. | 5 525 | 253 | 11 336 |
| RESULTATION AND A STREET | 1 | | |
| TOTAL GENERAL DES PRODUITS | 29 451 630 | 27 583 181 | 33 055 359 |
| RISSULTATE NED | | | |

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte du 18 juin 1998, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, et portant sur :

- les états financiers annuels de la TRITURAF (Société Ivoirienne de trituration de graines oléagineuses et de raffinage d'huiles végétales), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiants les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste égale-

ment à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

2. TRITURAF détient des titres de participation dans la Société SIFEMBAL à hauteur de F.CFA 85 millions.

Cette société étant en liquidation nous suggérons que la valeur d'acquisition de ces titres soit entièrement dépréciée.

3. Les frais de personnel de l'exercice sous revue tiennent compte d'une provision d'un montant de F.CFA 146 millions.

En outre une provision pour risques et charges d'un montant de CFA 1 328 millions, figure dans les comptes depuis plusieurs exercices.

Ces provisions ont été constituées pour prendre en compte les risques liés à la fin de la garantie d'approvisionnement ,avec la CIDT, en graines de coton.

Les modalités de calcul des montants comptabilisés ne nous ont pas été précisées.

4. Nous avons adressé des lettres de confirmation de solde à l'ensemble des sociétés du groupe.



Rapport Général

L'exploitation des réponses obtenues fait ressortir un écart total de FCFA 61 millions par rapport aux soldes comptables de Blohorn, Saprocsy, AJ Seward, Phci.

Il en est de même pour les comptes clients dont l'exploitation fait ressortir un écart de FCFA 70 millions pour les clients BLOHORN, IVO-GRAIN et AJ Seward.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des ajustements qui pourraient résulter des situations décrites aux paragraphes 2 à 4 ci-dessus, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TRITURAF au 31 décembre 1998.

VERIFICATIONS ET INFOR-MATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires ou mis à leur disposition sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 11 mai 1999

Continental Audit Claude ANDOH Expert Comptable Diplômé Directeur Associé Commissaire aux Comptes Price Waterhouse Coopers Flan OULAÏ Expert Comptable Diplômé Associé Commissaire aux Comptes



Rapport Spécial

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifié par l'article 20 de la loi du 04 mars 1943, nous devons vous rendre compte de toute convention existant entre votre société et l'un de ses administrateurs ainsi que toute convention existant entre votre société et une autre entreprise dans laquelle l'un de vos administrateurs exercerait des fonctions ou aurait des intérêts.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations commerciales courantes.

I - CONVENTIONS ANCIEN-NES CONTINUANT DE PRO-DUIRE LEURS EFFETS

- 1.1 Contrat d'assistance entre UNI-LEVER PLC et TRITURAF comportant la mise à disposition par UNILEVER PLC des résultats des travaux de recherche et de développement effectués par UNILEVER, la fourniture dans le domaine technique de tous les conseils d'assistance nécessaires, ainsi que l'usage des brevets et procédés secrets appartenant à UNILEVER.
- 1.2 Convention d'appui technique et de personnel conclue avec la CFDT.
- 1.3 Convention relative à l'utilisation des marques ECLADOR et BRIL-LANT avec la société UNILEVER.

Continental Audit Claude ANDOH Expert Comptable Diplômé Directeur Associé Commissaire aux Comptes

- 1.4 Exécution de prestations ponctuelle d'assistance par la société BLOHORN SA HSL.
- 1.5 Convention d'utilisation par BLOHORN SA de la marque de savon MAXIMOUSE.
- 1.6 Convention de distribution réciproque entre BLOHORN SA et TRITURAF de produits en l'état de chacune des deux sociétés.
- 1.7 Une convention signée entre la société Unilever PLC et ses filiales en Côte d'Ivoire (BLOHORN PHCI et TRITURAF) prévoit que tout expatrié hors de son pays d'origine bénéficie d'une prime spéciale appelée « OVERSEAS BONUS ».

II - CONVENTIONS RENOU-VELEES AU COURS DE L'EXERCICE 1998

- 2.1 Conventions de comptes courants financiers conclues avec les sociétés suivantes :
- AJ SEWARD
- MECANEMBAL
- SAPROCSY
- HSL BLOHORN
- PHCI

Abidjan, le 11 mai 1999

Price Waterhouse Coopers Flan OULAÏ Expert Comptable Diplômé Associé Commissaire aux Comptes



I. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1998, et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, l'Assemblée Générale déclare approuver les dites conventions.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés par le Conseil d'Administration, et fixe en conséquence à 1000 francs CFA par action le montant brut du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à partir du 18 juin 1999 conformément à la réglementation boursière qui prescrit un délai de 15 jours ouvrés après l'Assemblée Générale, pour le paiement des dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée constatant que le mandat de l'ensemble des Administrateurs est arrivé à expiration, nomme en qualité d'Administrateurs pour une période d'une année :

Messieurs:

Pierre BONNEIL Georges BROU KOUASSI Désiré DALLO Nicolas DJIBO Ambroise GBAKA

La Société BLOHORN S.A.-HSL représentée par M. Michel AKA-ANGHUI

La C.F.D.T. représentée par Monsieur Pierre-Henri TEXIER,

La Société UAC HOLDINGS représentée par Monsieur Martin BARRETT,

Les mandats ainsi conférés arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 1999.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant le rapport du Conseil d'Administration décide d'allouer à chaque Administrateur à titre de jetons de présence, et pour l'exercice 1998, la somme brute de 650 000 F CFA avant prélèvement des impôts en la matière.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux Comptes, des Cabinets CONTINENTAL AUDIT et PRICE WATERHOUSE COOPERS est arrivé ce jour à expiration, décide de les nommer pour une période six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, sous réserve de la mise en harmonie des statuts avec le traité OHADA qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Cabinet ERNST & YOUNG dont le siège social est 5, Avenue Marchand à Abidjan 01 BP 1222 et Monsieur Edouard Messou, Expert Comptable résidant à Abidjan 01 BP 1361 en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

II. Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la mise en harmonie des statuts avec l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d' Intérêt Economique adopté le 17 avril 1997 dans le cadre de l'OHADA.

Cette mise en harmonie n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'Assemblée Générale décide en conséquence, d'adopter le texte des nouveaux statuts de la société. Elle décide en outre, d'adopter la forme de la Société anonyme avec un Président Directeur Général et un Directeur Général Adjoint.

HUITIEME RESOLUTION

(Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de signer les nouveaux statuts de la Société et au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

